

Pour le

Ru 50270/10

MANDEMENT DE L'ÉVÊQUE DE CAHORS,

*Pour la publication de la lettre que les quatre
révérendissimes évêques, formant la com-
mission intermédiaire du Concile national
de France, tenu à Paris, le 15 août 1797,
viennent d'adresser aux évêques des autres
églises catholiques.*

JEAN D'ANGLARS, PAR LA MISÉRICORDE DI-
VINE, ET DANS LA COMMUNION DU SAINT-SIÈGE
APOSTOLIQUE, EVÊQUE DE CAHORS, DÉPAR-
TEMENT DU LOT, AUX CURÉS, VICAIRES, ET A
TOUS LES PRÊTRES DU DIOCÈSE, SALUT ET BÉNÉDIC-
TION EN CELUI QUI NOUS CONSOLE DANS TOUS NOS
MAUX, AFIN QUE NOUS PUISSIONS AUSSI CONSOLER LES
AUTRES DANS TOUTES LEURS PEINES, PAR LA MÊME
CONSOLATION DONT NOUS SOMMES NOUS-MÊMES CON-
SOLÉS DE DIEU. (a)

Combien il serait consolant pour nous, nos très-
chers coopérateurs, après vous avoir entretenus de
la joie que devait vous occasionner, la paix que la
France vient de donner à ses ennemis, de vous
annoncer que nous n'avons plus à gémir sur les
maux qui affligent son église. Mais Dieu qui ne la
délivre pas encore de ses troubles, la soutient et la
console lorsqu'il inspire à ses ministres et à ses
enfants, des démarches conformes à la charité,
propres à maintenir l'unité, à faire disparaître
pour toujours les divisions qui l'agitent, et à pré-
parer le retour du calme et de la paix qui lui sont
si nécessaires.

Dieu nous est témoin combien nous la désirons

(a) Corinth. ch. I. v. 4.



cette précieuse paix. Oui , nos très chers coopérateurs , notre conscience nous témoigne qu'il *n'y a rien de juste , rien de bon , et de praticable* que nous ne soyons dans les dispositions de faire , et d'entreprendre pour lui en procurer une de solide et de véritable.

C'est dans ces sentimens que les évêques de l'église gallicane , réunis en concile national , désirant procurer la paix à l'église , dressèrent le décret de pacification , qui renferme les offres solennelles , dont les évêques d'Afrique leur avaient donné l'exemple. C'est dans ces mêmes sentimens que nous avons souscrit les quatre articles du décret , sur le même objet , du concile métropolitain , tenu à Carcassonne le 19 octobre dernier.

C'est dans le même esprit que nous désirons que les églises de la catholicité interposent leurs bons offices et leur autorité. Fortifiés d'un si puissant secours , il sera possible sans-doute de porter un remède efficace à nos divisions. Puisse la démarche de nos collègues à laquelle nous adhérons , arrêter ou du moins ralentir l'effet de ces violentes clameurs , qui ne sont propres qu'à altérer la charité ! démarche si propre en elle même , à défendre la vérité et à conserver l'unité ! que ses ennemis suspendent enfin leurs efforts pour déchirer la tunique de J. C. dont nous sommes tous couverts ! qu'ils cessent de répéter à chaque instant , le cri terrible repoussé au pied de la croix par des soldats payens. *Dividatur , dividatur !*

Puisse la démarche que nous faisons et que la nécessité d'une juste défense rend indispensable pour la vérité et la justice , qu'on attaque avec tant de violence , devenir aussi utile à ceux qui se sont laissés séduire par nos adversaires , qu'à la charité chrétienne et à l'unité catholique.

Pour nous , N. T. C. C. , nous ne saurions nous

en départir. Nous ne romprons jamais la communion qui nous unit, à ceux même avec qui nous sommes en contestation. Envain méleraient-ils la plus grande amertume à nos disputes. Nous ferons toujours nos efforts pour ne l'emporter jamais sur eux par des traits injurieux, nous chercherons tous les moyens de leur être utile, en les sollicitant de revenir de leur erreur. *Non ago*, ne cesserons-nous de leur dire avec St-Augustin, (a) *ut efficiar homini convinciendo superior, sed errorem convincendo salubrior.*

Nous aurons toujours la plus grande consolation dans les promesses du Sauveur, dans le témoignage de notre conscience, et nous n'envisagerons jamais pour continuer de nous servir du langage du Saint Evêque d'Hipone, combien est amer ce qu'on dit contre nous, mais combien il est faux; ni combien est dure la manière dont on nous traite, mais combien elle est injuste et peu méritée. (b)

La confiance sans bornes que j'ai, N. T. C. C., en J. C. Notre paix et notre réconciliation (c) me garantit, que les dispositions de mon cœur seroient toujours dans les vôtres; et qu'appelés à partager avec nous le zèle qu'il inspire pour la gloire de son église, pour la défense de ses dogmes sacrés, et de ses saintes règles, vous aurez le même attachement pour la charité et pour la paix qui doivent unir tous ses membres par des liens indissolubles. Vous partagerez donc mon horreur pour le schisme, mon amour pour l'unité, mon respect pour les saints du Seigneur, pour tous mes collègues dans l'épiscopat et sur-tout pour Notre Saint-Père le Pape.

(a) Lib. 3 contre l'heresie pelag., cap. 1 pag. 297 t. m. LX.

(b) Cap. 6. pag. 301.

(c) Eph. 11, 17 et 16.

Que la modération et la douceur règlent toujours le langage que vous serez forcés de tenir au sujet des contestations qui nous divisent. Ne perdez pas de vue que c'est avec ces armes que les plus grands saints, les plus grands docteurs, ont combattu pour la vérité, et qu'ils n'ont cessé de les employer même contre ceux en qui l'église condamnait les plus grandes erreurs. Nous forcerons le monde chrétien à dire de chacun de nous en particulier, ce que disait St. Augustin, du pape *Melchiade*, lorsque ce saint pontife, après avoir examiné de nouveau, avec des évêques des Gaules et d'Italie, l'affaire de Cecilien et de Majorin, *offrit d'écrire des lettres de communion à ceux qui avaient été ordonnés par ce dernier, et de les reconnaître pour évêques. O l'excellent homme ! o le vrai enfant de la paix ! o le vrai père du peuple chrétien !* (a)

C'est pour vous affermir dans ces dispositions, que nous vous faisons entendre notre voix, et que nous vous présentons la lettre écrite à toutes les églises catholiques du monde, par nos vénérables collègues ; elle vous donnera une bien plus juste idée de la contestation que celle que s'efforcent de donner des gens sans autorité. Vous n'y trouverez pas les discours hardis et schismatiques répandus dans ces écrits dont l'artifice et le déguisement continuel du véritable état des questions qui nous divisent, font toute la force ; mais vous y trouverez les règles que l'on doit suivre pour parvenir à procurer à l'église la concorde et la paix. Puisse la lecture réfléchie que vous en ferez, augmenter votre ardent amour pour la vérité, et votre inviolable attachement aux principes et aux règles employées dans tous les âges de l'église, pour terminer ses différens d'une manière solide et juste.

A ces causes, et de l'avis de notre presbitère, le Saint nom de Dieu invoqué, notre présent mandement avec la lettre des quatre vénérables évêques, formant la commission intermédiaire du concile national de France, tenu à Paris, le 15 août 1797, sera adressé aux curés, vicaires, et à tous les prêtres du diocèse pour être lu et publié.

Donné à Cahors, le dimanche des ramaux de l'an 1801, 8 germinal an 9 de la République française.

† JEAN DANGLARS, *Evêque de Cahors.*

Par le révérendissime Evêque.

VENDOL, *vic. épisc., secrétaire.*

LETTRE des évêques réunis à Paris, composant la commission intermédiaire du concile national de France, aux évêques des autres églises catholiques.

RÉVÉRENDISSIMES EVÊQUES,

LA distance des régions et la politique ont partagé la postérité d'Adam en divers peuples, gouvernés par des lois civiles qui leur sont propres. Nonobstant cette disparité de langues, de gouvernemens et d'usages dans toutes les contrées du globe, une portion considérable d'hommes unis par les liens invisibles de la foi et des sentimens forment cette *nation sainte*, ce *peuple conquis* (1), cette église catholique, apostolique et romaine qui est la *colonne et la base de la vérité*, (2) dont le chef visible réside à Rome, dont le chef invisible, Jésus-Christ, sera avec elle jusqu'à la con-

(1) Pet. 2—9.

(2) Timot. 3—15.

somnation des siècles. (1) Ces diverses portions d'une même famille qui composent la catholicité, unies par la foi, le sont également par la charité : offrant à Dieu le même sacrifice, elles prient les unes pour les autres ; elles doivent s'intéresser mutuellement d'une manière active et efficace à tout ce qui les concerne : c'est pour elles un précepte rigoureux. Cependant, il faut le dire, comme l'occasion de le pratiquer se présente rarement, il a été presque négligé dans l'enseignement public. Il est résulté de-là qu'un devoir, dont on ne contesta jamais la certitude, fut presque méconnu dans la pratique ; et le principe qui devait diriger à cet égard, reçut rarement son application dans ces derniers siècles : c'est un mal qui excita souvent les gémissemens du célèbre Clément, évêque de Barcelonne.

Les diverses églises ne peuvent communiquer entr'elles que par l'intermédiaire des pasteurs qui les gouvernent et les représentent. Le saint évêque de Carthage proclamait cette vérité, en disant :
 » L'épiscopat est un ; chacun de nous en possède
 » solidairement une partie. (2) Nous devons,
 » ajoute-t-il, maintenir et défendre courageuse-
 » ment cette *unité* : nous sur-tout évêques qui
 » occupons le premier rang dans l'église, afin de
 » prouver que l'épiscopat est indivisible. « (3)
 Ainsi, pour des hommes revêtus du même sacerdoce, la responsabilité est indivise, et doit peser sur chacun des pasteurs : ce qu'il peut est la mesure de ce qu'il doit, selon son rang dans l'ordre hiérarchique.

Les premiers âges du christianisme offrent une

(1) Matth. 28—20.

(2) Saint Cyprien, *de Unitate ecclesiæ*.

(3) *Ibid.*

multitudes d'exemples de ce tendre intérêt que se témoignaient mutuellement les diverses églises ; celle des Gaules présente dans ses monumens la lettre touchante des églises de Lyon et de Vienne à celle de Phrygie. Nous voyons saint Irénée écrire courageusement au pape Victor en faveur des églises d'Asie, à l'occasion de l'époque qu'elles avaient choisie pour célébrer la solennité pascalle. On lit dans saint Cyprien une belle épître au clergé et aux fidèles de l'Espagne. (1) Saint Hilaire de Poitiers adressait aux diverses églises de la Germanie, de la Pannonie et des autres pays, son ouvrage intitulé : *de Synodis*, etc. (2)

Eusèbe de Samosate, et sur-tout saint Athanase, parcouraient la terre et ordonnaient des clercs dans les églises abandonnées, afin d'opposer une digue aux progrès de l'arianisme ; saint Eusèbe de Verceil visitait les églises d'Orient et d'Occident ; Paul Orose nous montre des prêtres Espagnols qui, vers l'an 406, vinrent jusqu'en Bourgogne semer les vérités de l'évangile. (3) N'avait-on pas vu saint Honorat, évêque de Toulouse, prendre le plus tendre intérêt à l'église de Tolède affligée ? (4) Une confraternité spéciale, un usage touchant qui remonte, dit-on jusqu'au règne des Goths, veut qu'annuellement les chanoines de Tolède et d'Auxerre célèbrent un service solennel pour les membres décédés de leurs chapitres respectifs. Nous aimons à croire que le clergé séculier d'Auxerre continuera cette pieuse coutume qui, sans doute à Tolède n'aura pas souffert d'interruption.

(1) Cyprien. *Epistola ad clerum et plebes in Hispania consistentes de Basilide et Martiali*. C'est la soixante-huitième de l'édition de Rigaud.

(2) S. Hilaire, *de synodis*, seu *de fide Orientalium*.

(3) Paul Orose, l. 7.

(4) Martyrol. Galli. 22 décembre.

Rosellus, dans son ouvrage curieux, quoique mal rédigé, *de antiquâ Gallias inter atque Hispanias in divinis et humanis rebus communione*, observe que, dès les premiers âges du christianisme, l'Espagne consultait la Gaule sur les affaires relatives à la religion. (1) Dans ces derniers siècles, l'église de Portugal étant réduite à un seul évêque par le refus, de la part de Rome, de donner l'institution canonique que, suivant les règles antiques, le métropolitain devait donner, et que, dans le besoin, tout évêque pouvait donner, par l'organe de son Gouvernement elle réclama les conseils de celle de France.

Il y a trente ans que celle des Deux-Siciles, affligée par la même cause, fit retentir dans toutes les églises ses justes réclamations. (2)

C'est sur-tout dans les temps de désastres que doit se manifester cette tendresse mutuelle de diverses portions du monde chrétien ; ce sentiment serait illusoire, et l'on serait coupable, si on laissait échapper l'occasion de remplir ce devoir sacré.

Interprète des vœux de l'église gallicane, formant par ordre du concile national tenu à Paris en 1797, la commission intermédiaire chargée de sa correspondance, tant à l'intérieur qu'avec les églises étrangères, nous disons à celles-ci, et spécialement aux pasteurs des états catholiques voisins de la France : « Depuis dix ans l'église gallicane a » vu peser sur elle tous les maux que pouvait » accumuler la persécution la plus féroce, et la » division la plus déplorable. Si l'un des membres » souffre, dit l'Apôtre, nous souffrons tous avec » lui. » (3) Nous souffrons.

(1) V. Rosellet, *de Antiquâ*, etc. Lyon, 1660, p. 199.

(2) V. l'ouvrage italien *Lamenti delle vedove*.

(3) Cor. 12—26

Le droit et le devoir donnent à chaque pasteur l'initiative pour accourir au soulagement de notre église ; et chacun de vous, dans l'accomplissement des devoirs de solidarité , va donner la mesure de son attachement à la religion , et s'assurer par lui-même s'il est vraiment animé de l'esprit de l'Homme-Dieu qui a sacrifié sa vie pour ses frères.

Une occasion se présente pour donner à l'église gallicane des preuves effectives de cette charité dont Jésus-Christ nous a laissé le précepte et l'exemple. Un second concile national , indiqué pour la première année du dix-neuvième siècle , doit s'ouvrir , à Paris , le jour de la St.-Pierre de l'an 1801 ; déjà dans divers diocèses de France se sont tenus plusieurs synodes et conciles métropolitains , préparatoires à l'assemblée générale de l'église gallicane. Censurer de nouveau toutes les erreurs contre le dogme et la morale qui , depuis le concile de Trente , ont tenté de flétrir la virginité de la foi , pour nous servir de l'expression d'un saint père ; ranimer la piété des chrétiens , le goût des études ecclésiastiques ; développer tous les moyens possibles pour nous assurer dans le ministère pastoral , des successeurs dignes de transmettre aux fidèles les vérités du salut ; établir une discipline homogène vers laquelle s'acheminent les divers diocèses , par les efforts qu'ils ont déjà faits à cet égard : voilà une partie des objets qui entreront dans le plan de ce nouveau concile. Il doit compléter les travaux du concile national tenu en 1797 , qui , traduit en diverses langues , a tellement conquis les suffrages , que jusqu'à présent nos adversaires les plus déterminés n'ont osé en attaquer les canons et décrets.

Qui sait d'ailleurs si ce concile national prochain ne fera pas renaître dans d'autres pays ces saintes assemblées dont la tenue est expressément recommandée par toute l'antiquité ? Qui sait si ces concil-

les ne préluderont pas à un concile écuménique , dont l'interruption embrasse déjà plusieurs siècles , quoique celui de Constance ait prescrit de le convoquer tous les dix ans ?

Mais l'objet le plus important du concile national convoqué par l'église gallicane , est de cicatrises ses plaies , de mettre enfin un terme aux divisions qui la déchirent. La paix politique serait-elle l'heureux présage de celle qui , consolant cette belle portion de la catholicité , nous permettra de respirer après de longs malheurs ?

Ce n'était donc pas assez que le clergé fidèle à Dieu et à la patrie , devenu l'objet d'une banqueroute infâme , plongé dans l'entier dénuement , chassé de ses asiles , traîné dans les cachots , conspué comme le rebut de la terre , fut livré à tout ce que pouvaient inventer des hommes qui , placés au timon du gouvernement , y portaient la fureur de Tibère , et l'astuce de Julien ; tandis qu'assiégés par tous les maux , la grâce divine nous donnait la force de confesser Jésus-Christ , et qu'il nous employait, faibles instrumens , pour sauver en France , la religion exposée à s'éteindre dans cette église.

Chez les nations étrangères , près de vous , révérendissimes évêques , près du clergé et des fidèles confiés à votre sollicitude , on calomniait notre foi et nos mœurs , sans qu'il fut possible à l'innocence de faire entendre sa voix ; et comme si l'on eût craint la lumière , ou plutôt parce qu'on en redoutait l'éclat , on défendait aux fidèles de lire nos apologies : au lieu de suivre les dispositions des conciles de Constance et de Bâle , et les avis de l'illustre Gerson , en temps de troubles , on criait à l'hérésie , sans pouvoir articuler un seul dogme auquel nous eussions donné atteinte : on criait au schisme , quoique nous ne cessions de proclamer notre attachement inviolable au premier des po-

ties, à cette église romaine, qui suivant l'expression de St. Bernard, est mère de toutes les autres, sans en être la dominatrice; (1) et à laquelle toutes les églises doivent être unies, dit St. Irénée, à raison de sa prééminence : (2) on criait à l'excommunication, quoiqu'il n'y en eût aucune. Quand même elle eût existé, il eût fallu, pour sa validité, qu'elle fut prononcée par l'autorité compétente; que les inculpés eussent été entendus; qu'elle désignât nominativement les personnes; qu'elle leur fût signifiée spécialement, etc.

Nos adversaires, livrés entr'eux à l'anarchie, et dont quelques-uns justifient, par leur acte de soumission aux lois, ce que nous avons fait neuf ans plutôt; nos adversaires crient à l'intrusion, et prétendent que le fil de la succession épiscopale est rompu : notre crime est d'avoir porté les consolations de la religion à des diocèses, à des paroisses abandonnées de leurs pasteurs.

Aux preuves irréfragables de la légitimité de nos titres, de la pureté de notre foi; à nos invitations multipliées pour conférer sur les points contestés, (nous le disons avec douleur) on a répondu par des injures et des impostures. Certes, nous pouvons, avec l'aide de Dieu, pardonner plus d'outrages qu'on ne peut nous en faire, et nous conserverons pour nos frères divisés, les sentimens de la plus tendre charité : mais calomniés dans tout l'univers, nous devons aux fidèles placés sous notre conduite, nous devons à nous-mêmes et à l'église catholique, de faire retentir nos réclamations, de prouver notre innocence et la pureté des principes que nous professons.

Révérendissimes évêques, la solidarité de l'épis-

(1) Saint Bernard, *Considér.* du pape Eugene II.

(2) Saint Irénée, l. 3. ch. 3.

copat vous impose le devoir d'intervenir d'une manière positive dans nos débats. Au troisième siècle, on voit des évêques espagnols au premier concile d'Arles.

En 362, le concile des Gaules, assemblé à Paris, témoigne le plus vif intérêt aux églises d'Orient, et les affermit dans la défense de la foi contre les ennemis de la divinité de Jésus-Christ.

En 381, le concile d'Italie, assemblé à Aquilée, demande l'assistance de l'église des Gaules, qui lui députe six évêques.

La même année sur l'invitation de l'église d'Espagne, assemblée à Sarragosse, contre les Priscillianistes, elle leur députe Féradius, évêque d'Agen; et Dauphin, évêque de Bordeaux. (1)

Au 8.^e siècle, plusieurs évêques des Gaules assistent au septième concile de Tolède. (2)

Vers 1130, un concile de Bourges s'honore de posséder des évêques espagnols. (3)

Une multitude d'autres faits attesteraient, au besoin, que les églises d'Espagne, celles d'Italie, et celles de France surtout, animées d'une sincère affection envers leurs sœurs les autres églises, se donnaient dans toutes les circonstances, des gages de tendresse : aujourd'hui, nous réclamons un retour de cette bienveillance, bien persuadés que vous marchez sur les traces de vos ancêtres dans la foi et dans l'accomplissement des devoirs quelle impose.

Un jugement prononcé sans nous entendre eût été criminel, d'une part, et de l'autre, frappé de nullité : Rome payenne même eût censuré une telle

(1) *Voy.* Pithou, *Preuves des libertés de l'Eglise Gallicane*, t. I.

(2) *Voy.* Rosellus, p. 218.

(3) *Idem*, 221.

précipitation. Le gouverneur Festus , à l'occasion des inculpations dirigées contre St. Paul , disait : « Ce n'est pas la coutume des Romains de condamner un homme avant que l'accusé ait ses accusateurs présens devant lui , et qu'on lui ait donné la liberté de se justifier du crime dont on l'accuse. » (Act. 25--16). Nous ne vous ferons pas l'injure de penser qu'il y ait moins à attendre de prélats chrétiens que d'un gouvernement payen. Ainsi, la prudence aura suspendu votre jugement.

Vous aurez évité le reproche de préjuger ce qui était contesté. Deux hommes illustres , S. Vincent Ferrier et Gerson , serviront à jamais de modèles dans des circonstances orageuses comme celles où nous sommes placés : à jamais on louera leur zèle pour faire cesser le schisme , leur attachement aux principes du concile de Constance , et la circonspection de Gerson pour éclaircir les nuages que l'imposture avait assemblés sur la tête de S. Vincent Ferrier , dont il prit la défense dès qu'il eût signalé la calomnie,

Vous connaissez l'état de la question sur laquelle nous appellons votre examen. Nos antagonistes , et le premier des pontifes lui-même , sont , ainsi que nous , parties intéressées dans cette affaire majeure ; nous reconnaissons en vous une autorité impartiale et compétente à laquelle nous nous ferons un devoir de nous soumettre.

Nous écrivons au chef de l'église pour lui annoncer le concile national qui doit s'ouvrir le jour de la St.-Pierre de la présente année , et pour le prier de nous envoyer des délégués qui s'assureront par eux-mêmes de la pureté de notre foi , de la canonicité de nos fonctions , de notre amour pour la paix.

Vous aussi , révérendissimes évêques , nous vous en conjurons , venez-y comme témoins et comme juges ; nos écrits , nos sentimens , notre conduite ,

sont les élémens sur la connaissance desquels doit s'asseoir une décision sage et motivée.

Déjà plusieurs d'entre vous nous ont donné des témoignages éclatans de leur union ; d'autres nous les ont multipliés secrètement , en exprimant la crainte que leur publicité n'appelât sur eux les vengeances du despotisme. A cette occasion , pourrions-nous ne pas rappeler , par le contraste qu'elle présente , la belle réponse de St. Basile à l'empereur Valens. Oui , nous le dirons franchement , la religion n'avouera jamais cette pusillanimité, Quoi qu'il en soit , le moment est venu de s'assurer si si nous sommes dignes de ces gages d'union et d'amitié. Les circonstances politiques dans lesquelles naguères se trouvait l'Europe , ont pu comprimer les élans de votre zèle ; mais déjà la paix établie entre la France et diverses contrées voisines , luira bientôt sur tout le continent. Vos gouvernemens , pénétrés des principes qui doivent présider à leur détermination , comme chrétiens , croiront encore , comme alliés , donner à la République française un nouveau gage de leur loyauté , en permettant à leur clergé respectif de députer à notre concile quelques pasteurs qui , agissant en leur propre nom , seraient encore chargés du vœu collectif des autres diocèses.

Nepouvant faire parvenir notre invitation circulaire à tous les évêques , nous prions les métropolitains , d'en donner connaissance à leurs suffragans.

Il est passé , le temps des persécutions suscitées contre nous par l'autorité civile : la seule persécution qui actuellement dans toute la France pèse sur les pasteurs fidèles à leurs principes , comme chrétiens et comme citoyens , c'est celle qu'exercent de toutes parts et par tous moyens nos implacables adversaires ; et certes , c'est la plus cruelle. Du reste , un gouvernement protecteur assure parmi nous les

droits de la conscience , et nous couvre de son égide : ainsi point d'obstacle à cet égard.

Mais nous ne pouvons nous dissimuler qu'il en est d'un autre genre. Le clergé français se trouve constitué dans l'impossibilité absolue de concourir aux frais que nécessiterait le voyage des pasteurs étrangers qu'il invite au concile ; cette considération a même suspendu long-temps l'émission de cette lettre. Notre désir se trouve froissé par la délicatesse que doivent éprouver , en pareil cas , les âmes honnêtes et sensibles. Ainsi , l'intérêt que manifesteront à l'église gallicane les pasteurs étrangers , ajoute encore à l'exercice de leur zèle , le sacrifice de faire le voyage à leurs propres frais ; et telle est la résolution déjà prise par plusieurs respectables ecclésiastiques d'Italie , qui se proposent de venir associer leurs travaux à ceux de cette sainte assemblée.

Révérendissimes évêques, il nous est doux d'espérer que , pénétrés des principes proclamés par la religion , et transmis par la tradition , sur la solidarité de l'épiscopat, sur l'obligation commune à toutes les parties de l'église , non seulement de prier les uns pour les autres , mais encore de s'entremettre pour porter chez elles la consolation et la paix , nous recevrons de vous des témoignages de tendresse ; que plusieurs d'entre vous viendront faire éclater dans notre concile national leurs lumières et leur zèle ; que des mémoires savans , adressés à cette assemblée , suppléeront à l'absence de ceux que des obstacles insurmontables empêcheront de s'y rendre.

Une seule décision a été portée sur les affaires ecclésiastiques de France ; c'est celle des Facultés de théologie et de droit-canon de l'université de *Fribourg en Brisgau* : cette université est située en pays ennemi. Cette décision qui n'a pas été

provoquée par nous , statue en notre faveur ; et néanmoins ce corps savant n'avait pu se procurer encore qu'une partie des documens qui militent pour nous : mais déjà il en avait assez pour prononcer sur la cause qui était déférée à sa sagesse.

Nous réclamons l'avis des universités catholiques , en offrant de leur fournir les écrits et les renseignemens qui peuvent éclairer leur décision. Nous désirons qu'elles obtiennent également de nos adversaires tout ce qui peut faire valoir leur cause. Ainsi , tenant la balance de l'impartialité chrétienne , dans l'un des bassins de cette balance se trouvera la vérité. Intrépidement résolu de la défendre jusqu'à ce que le souffle de la vie s'éteigne en nous , nous réclamons le jugement des diverses églises dont l'ensemble constitue cette église une , sainte , catholique , apostolique et romaine dont nous sommes les enfans , dans le sein de laquelle nous sommes nés , nous vivons , nous voulons mourir.

La présente circulaire , que nous adressons au monde chrétien , enregistrée dans les archives de l'histoire , attestera à jamais notre amour pour la paix , et la pureté de nos sentimens.

DONNÉ à Paris, le 8 mars de l'an de J.-C. 1801,
III.^e dimanche du Carême (17 ventôse , an 9.)

† H. GREGOIRE, *évêque de Blois.* † AUGUST.-
JEAN-CHAL. CLEMENT, *évêque de Versailles.*
† ANT.-HUB. WANDELAINCOURT, *évêque*
de Langres. † E.-M. DESBOIS , *évêque*
d'Amiens

A C A H O R S ,

Chez GRENIER et Compagnie, imprimeurs
de la Préfecture.